



## Police municipale



Depuis la convention de mutualisation signée en 2016, la Police Municipale du Mont-Saint-Michel travaille également au profit de la commune de Beauvoir.



**Votre interlocuteur privilégié est le brigadier PASQUER Mickaël.**

La police municipale gère les autorisations de passage de la barrière de filtrage sur la route de Beauvoir : environ 250 demandes de passages par an. C'est également une quarantaine d'interventions sur la commune sur l'année.

### **Présentation :**

La Police municipale est placée sous l'autorité du Maire de la commune où elle se trouve et assure une mission de proximité.

### **Le service est composé de 5 agents :**

La mise à disposition de 4 agents du service de police municipale du Mont St Michel sur les communes de Beauvoir et Pontorson et la mise à la disposition du policier municipal de Pontorson sur les Communes du Mont St Michel et Beauvoir

- Brigadier-Chef Principal LAVEILLE Vincent (Chef du service de Police Municipale et référent de la Commune du Mont Saint Michel)

- Gardien Brigadier LAVIGNE Vincent (Police Municipale de Pontorson et référent de la Ville de Pontorson)
- Brigadier - Chef Principal PASQUER Mickaël (référent de la commune de Beauvoir)
- Gardien-Brigadier PATIN Brice (référent adjoint des trois communes)
- Gardien-Brigadier LERETRAIT Julie

La police municipale veille au **bon ordre, à la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.**

Elle participe, en complément de la Gendarmerie Nationale et en étroite collaboration avec celle-ci, à la sécurité et la tranquillité de la population des 3 communes.

**Elle assure :**

- La surveillance générale de la voie publique par patrouille et îlotage
- Des missions de médiation et de prévention de la délinquance
- La protection des personnes et des biens
- Le contrôle du respect des arrêtés de police du Maire
- Le contrôle et la réglementation de la circulation et du stationnement et le respect du code de la route
- La sécurité des festivités (concerts, manifestations sportives, braderies, ...)
- La sécurité et la prévention aux abords des ramassages scolaires
- La capture des animaux errants
- Les opérations tranquillité vacances lors de vos absences (lutte contre les cambriolages). Prendre contact avec nos services au moins 48 h avant votre départ pour vous enregistrer.
- Les conflits de voisinage et bien d'autres missions
- Elle a également pour mission sous l'autorité du maire de gérer les autorisations de passage au niveau de la barrière de filtrage située sur le territoire de la commune.
- Une convention avec une fourrière automobile a été signée.

**Le service est à votre disposition 7 jours sur 7 de 9 h à 18 h.**

**Téléphone : 06 07 28 29 14**